

La politique et la stratégie de l'AMCOW pour l'intégration du genre dans le secteur de l'eau en Afrique ont été élaborées dans le cadre des efforts de l'Union africaine pour appuyer l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes, dans les secteurs du développement, notamment dans le secteur de l'eau. Cette orientation sert de cadre à l'AMCOW, aux États membres de l'UA et aux autres intervenants afin de prendre en compte le genre dans leurs politiques, programmes, actions et investissements sectoriels.

Cette stratégie cherche à établir une base de référence en tenant compte des différents niveaux des progrès réalisés dans les pays respectifs. Elle suppose que les pays adapteront une mise en oeuvre des objectifs d'intégration systématique du genre adaptée au contexte local et à l'expérience sur le terrain. La stratégie vise à tirer parti des expériences du partage des bonnes pratiques afin d'améliorer la responsabilisation et d'encourager le respect des engagements et des normes minimales dans la prise en compte du genre dans la région.

Elle a identifié sept objectifs qui se renforcent mutuellement et qui devront être poursuivis par tous les États membres, les partenaires et les autorités de l'eau.

### Objectifs de la stratégie

1. Établir la situation de la politique sur le genre dans le secteur de l'eau en Afrique l'appuyer et la renforcer par la formulation et la mise en oeuvre de politiques appropriées;
2. Affecter des ressources humaines et financières suffisantes pour l'intégration du genre grâce à des activités stratégiques de mobilisation des ressources ;
3. Élaborer et adopter une approche tenant compte du genre dans la mise en oeuvre des projets à tous les niveaux du secteur de l'eau, y compris l'autonomisation économique grâce à l'égalité d'accès à l'eau utilisée à des fins productives ;
4. Effectuer des recherches stratégiques et collecter des informations sur les activités tenant compte du genre entreprises, produites, partagées et utilisées par les intervenants afin de trouver des réponses fondées sur les réalités;
5. Développer des capacités humaines et institutionnelles afin de soutenir les interventions visant l'égalité entre les sexes à tous les niveaux ;
6. Renforcer les mécanismes visant à promouvoir la coopération et la coordination pour prendre en compte le genre dans le secteur de l'eau ;
7. Élaborer et mettre en oeuvre un système de suivi et d'évaluation ainsi que des indicateurs en vue d'appuyer les interventions qui respectent le principe de l'égalité hommes-femmes dans le secteur de l'eau.

[Télécharger le document](#)